

**Direction régionale des Finances Publiques
Auvergne – Rhône-Alpes et département du Rhône**

**Déclinaison pour la DRFiP du volet "emplois"
de la loi de finances pour 2021**

I – Présentation des orientations nationales

1. Le contexte

La loi de finances pour 2021 prévoit 1 800 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Corrigée du solde des transferts entre programmes (+8 ETP), l'évolution quantitative nette est de -1 792 emplois.

2. La méthode

La déclinaison des évolutions d'emplois des directions territoriales est réalisée, depuis 2012, à partir de la Méthode d'Allocation Généralisée des Emplois du Réseau des Finances Publiques (Magerfip).

Cette méthode a été rénovée en 2019 afin de mieux prendre en compte la diversité des métiers et les conditions d'exercice des missions et de permettre une réduction du volume des suppressions dans les petites directions. Elle est inchangée cette année.

Elle se décline en trois temps : l'identification des reprises d'emplois fléchées, la répartition du solde des suppressions du réseau par l'application d'une contribution proportionnelle et la prise en compte de correctifs d'ajustement.

2.1. Les reprises d'emplois fléchées, redéploiements et renforts

Les reprises d'emplois fléchées sont liées à la modernisation des process (dématérialisation, services numériques, simplifications, nouveaux outils juridiques, etc.) et à l'évolution du périmètre des missions de la DGFIP.

Les redéploiements d'emplois s'organisent entre directions en conséquence de transferts d'activité. En 2021, ils sont principalement liés à la mise en place des premiers services relocalisés. Ces mouvements, qui permettent d'engager la création de 18 services, portent sur un total d'environ 450 ETP.

En complément de ces mouvements, quelques directions bénéficient de renforts d'emplois en lien avec l'extension du périmètre des services facturiers.

2.2. La contribution proportionnelle

La contribution proportionnelle conduit à répartir entre les directions territoriales le solde des suppressions du réseau après les reprises d'emplois fléchées. Elle s'applique à l'ensemble des emplois implantés dans chaque direction à l'exception des services supra-départementaux les plus récents (*Pôle de Gestion Domaniale, Pôle d'Évaluation Domaniale, Centre de Prélèvement Service Fixe et Relais, RNF – Pôle de Recouvrement, Pôle de Gestion et de Consignation*) et des SPF qui sont préservés en 2021 afin de les aider à retrouver de meilleurs délais de publication et de faciliter la mise en place des services d'appui à la publicité foncière (SAPF).

Par ailleurs, son application dans les services supra-départementaux non exonérés de contribution est plafonnée, pour chaque service, au taux d'effort du département.

Deux franchises sont appliquées à son assiette : un abattement au titre des primo-affectés de catégorie C pour tenir compte de la charge de formation qu'ils représentent et une décote dégressive qui a pour objet d'amoinrir le poids de la contribution des départements de taille modeste.

2.3. Les correctifs

La contribution proportionnelle fait l'objet de 3 correctifs à la hausse ou à la baisse :

- le correctif charges et enjeux qui a pour finalité d'ajuster les emplois à la charge de travail et aux enjeux des directions. Pour chaque métier, une dotation cible en emplois est déterminée, sur la base de données de charges et enjeux, selon le produit entre le pourcentage de la « charge » nationale dévolue au département et les emplois mobilisés sur le métier au niveau national. La correction en emplois est la différence entre les emplois mobilisés dans le département et ceux de la dotation cible. Elle est redistributive : les corrections négatives sont égales aux corrections positives.
- le correctif environnemental qui prend en compte les conditions d'exercice des missions et la situation socio-économique des départements. Elle est également redistributive.
- le correctif opérationnel qui consiste à s'assurer que le volume des suppressions de chaque direction évolue de manière relativement cohérente sans écarts trop importants par rapport au taux d'effort moyen national.

II – Mouvements d'emplois de la DRFiP issus de la loi de finances pour 2021

Toutes les structures de la DGFIP contribuent aux suppressions d'emplois. Toutefois depuis 2019, un effort supplémentaire est demandé aux grandes directions afin d'alléger le poids des prélèvements sur les départements de taille modeste afin de ne pas fragiliser le bon exercice de leurs missions. Ce soutien interdirectionnel impacte à nouveau cette année le nombre de suppressions d'emplois de la DRFiP69.

Par ailleurs, la DGFIP a engagé une démarche visant à rééquilibrer la présence de ses services sur le territoire en relocalisant dans des villes moyennes ou des territoires ruraux des emplois situés dans les métropoles. Cette démarche progressive concerne, à compter de cette année, les services de la DRFiP69 qui contribuent ainsi, comme ceux des autres métropoles, aux transferts d'emplois vers les territoires.

1. Les éléments chiffrés (cf annexe 1)

La DRFiP supportera **76 prélèvements nets d'emplois** pour 2021 contre 30 prélèvements nets en 2020.

Cette évolution quantitative est principalement due aux redéploiements d'emplois générés par la mise en place des premiers services relocalisés (30 prélèvements). Elle est également la conséquence de la rénovation, depuis 2019, de la méthode Magerfip qui impacte directement à la hausse les contributions des grandes directions territoriales avec notamment l'application d'une décote dégressive sur la base des contributions des petites directions.

1.1. Les prélèvements d'emplois

La DRFiP est concernée par **89 prélèvements bruts d'emplois** :

- 30 redéploiements liés aux relocalisations : 4 emplois A, 20 emplois B et 6 emplois C ;
- 8 reprises fléchées : 2 emplois A, 2 emplois B et 4 emplois C ;
- 51 suppressions au titre de la contribution proportionnelle : 10 emplois B et 41 emplois C.

1.2. Les implantations d'emplois

La DRFiP bénéficie, par ailleurs, de **13 renforts en emplois** :

- 5 implantations auprès du SFACT : 1 emploi B et 4 emplois C ;
- 8 implantations d'emplois de cadre supérieur dans le cadre du nouveau cycle de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC) des A+ : 1 emploi d'IP, 3 emplois d'IDIV HC et 4 emplois d'IDIV CN.

1.3. Les transformations catégorielles d'emplois

La DRFiP bénéficie, enfin, de la transformation d'un emploi A d'huissier en emploi A administratif qui sera affecté aux missions régionales d'accompagnement fiscal des PME.

2. Les lignes directrices

Le Directeur régional a arrêté les principes généraux suivants :

- opérer les reprises et implantations d'emplois fléchées sur les structures directement concernées ;
- répartir la contribution proportionnelle sur l'ensemble des familles de métiers (services de direction et du réseau) en tenant compte des correctifs liés aux charges, aux enjeux et à l'environnement. Cette démarche permet de ne pas opérer ou de limiter les suppressions d'emplois dans les services dont les charges et enjeux nécessitent une mobilisation renforcée de l'ensemble de leurs emplois. Les correctifs positifs propres à la contribution proportionnelle des services de direction ont été répartis au bénéfice des services du réseau.
- Tenir compte des situations particulières (problématiques d'accueil, de charges et d'évolution des effectifs) et des difficultés propres aux petites structures.

3. Les reprises d'emplois fléchées

3.1. Reprises d'emplois liées à la réforme territoriale du MENJ-MESRI

Dans le cadre de la réforme territoriale du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et de celui de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MENJ-MESRI), 5 emplois (1 emploi B et 4 emplois C) sont transférés à la DDFiP de l'Isère au titre des fonctions dépenses et RNF. Ces reprises s'opèrent pour 3 emplois C sur la division dépenses de l'État et pour 1 emploi B et 1 emploi C sur la division des opérations comptable de l'État et correspondants.

3.2. Reprises d'emplois liées à la modernisation des process du contrôle fiscal

Le développement du « data mining » entraîne une reprise de 3 emplois (2 A et 1 B) fléchée sur les PCE. Ces emplois sont prélevés sur le PCE 5.

4. Les redéploiements liés aux relocalisations de services

30 emplois de la DRFiP sont redéployés vers d'autres directions pour accompagner les relocalisations des services dans les territoires ruraux et péri-urbains.

Ces relocalisations sont les suivantes :

	A	B	C - AST	TOTAL
	Admi	Admi		
Prélèvement SIE (C.C des professionnels)	-3	-13	-1	-17
Prélèvement SPF – SNE sur le SDE		-1		-1
Prélèvement PCRCP	-1	-2		-3
SLR transferts sortants d'assignations		-2		-2
Prélèvement CPS fixe / centre de contact / CIS		-2	-5	-7
TOTAL	-4	-20	-6	-30

Les prélèvements sont répartis comme suit :

Services	Emplois A	Emplois B	Emplois C	Total
SLR		-2		-2
Centre de contact fixe		-2	-5	-7
SDE		-1		-1
PCRCP	-1	-2	0	-3
<i>dont PCRCP 1</i>	<i>-1</i>			<i>-1</i>
<i>dont PCRCP 2</i>		<i>-2</i>		<i>-2</i>
SIE	-3	-13	-1	-17
<i>dont SIE LYON CENTRE</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>		<i>-2</i>
<i>dont SIE LYON 3E</i>		<i>-1</i>		<i>-1</i>
<i>dont SIE VAISE-TETE D'OR</i>		<i>-2</i>	<i>-1</i>	<i>-3</i>
<i>dont SIE EST LYONNAIS</i>		<i>-3</i>		<i>-3</i>
<i>dont SIE LYON SUD OUEST</i>		<i>-1</i>		<i>-1</i>
<i>dont SIE VILLEURBANNE</i>	<i>-1</i>			<i>-1</i>
<i>dont SIE LYON BERTHELOT</i>		<i>-1</i>		<i>-1</i>
<i>dont SIE TARARE</i>		<i>-1</i>		<i>-1</i>
<i>dont SIE VILLEFRANCHE</i>		<i>-2</i>		<i>-2</i>
<i>dont SIE GIVORS</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>		<i>-2</i>
Total	-4	-20	-6	-30

5. Les mouvements d'emplois issus de la contribution proportionnelle

La répartition des mouvements d'emplois issus de la contribution proportionnelle de la DRFiP est la suivante :

Suppressions			Répartition par services et catégories			
Structures	Nbre	%	Services	B	C	Total
Direction	-10	20%	SFACT		-1	-1
			SLR		-1	-1
			PGPP	-1		-1
			PNSR		-1	-1
			PGP	-1	-2	-3
			PGF		-1	-1
			PPR	-1	-1	-2
Réseau	-41	80%	EDR		-1	-1
			PCRP 2		-1	-1
			SDIF *		2	2
			PRS		-1	-1
			SDE		-1	-1
			SIP LYON CENTRE	-1	-1	-2
			SIP LYON 3	-2	-1	-3
			SIP CALUIRE		-1	-1
			SIP VAISE-TETE D'OR		-2	-2
			SIP EST LYONNAIS		-1	-1
			SIP LYON SUD OUEST		-1	-1
			SIP VILLEURBANNE		-1	-1
			SIP LYON BERTHELOT		-1	-1
			SIP TARARE		-1	-1
			SIP VILLEFRANCHE SUR SAÔNE		-1	-1
			SIP GIVORS		-1	-1
			SIP VENISSIEUX		-1	-1
			SIP VAULX EN VELIN		-1	-1
			SIE LYON CENTRE		-1	-1
			SIE LYON 3E		-2	-2
			SIE CALUIRE	-1		-1
			SIE LYON SUD OUEST	-1	-1	-2
			SIE LYON BERTHELOT	-1	-1	-2
			SIE VILLEFRANCHE SUR SAÔNE		-1	-1
			SIE GIVORS		-1	-1
			LYON AMENDES		-1	-1
			Tréso RILLIEUX-LA-PAPE		-1	-1
			Tréso LYON MUNICIPALE ET METRO	-1	-1	-2
			Tréso OULLINS		-1	-1
			Tréso VILLEURBANNE COLL		-1	-1
			Tréso. VILLEFRANCHE COLL		-1	-1
			Tréso LYON HOSPICES CIVILS		-3	-3
PAIERIE DEPARTEMENTALE		-1	-1			
PAIERIE REGIONALE		-1	-1			
Total	-51	100%	Total	-10	-41	-51

* Le SDIF bénéficie de correctifs charges, enjeux et environnemental positifs qui se traduisent par l'implantation de deux emplois C.

6. Les implantations d'emplois

L'extension du champ d'intervention du SFACT entraîne le transfert, au bénéfice de la DRFiP, d'un emploi C au SFACT Ecologie et de 4 emplois (1 B et 3 C) au SFACT Justice.

Par ailleurs, la DRFiP bénéficie également de 8 implantations d'emplois (1 IP, 3 IDIV HC et 4 IDIV CN) dans le cadre du nouveau cycle de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC) des A+.

L'emploi d'IP et les 3 emplois d'IDIV HC sont positionnés, dans un 1^{er} temps, auprès des services de direction. Ils seront ensuite redéployés pour créer des postes d'adjoints de leur grade dans les services du nouveau réseau de proximité de la DRFiP ou des postes de conseillers aux décideurs locaux (CDL).

Enfin, les 4 emplois d'IDIV – CN sont implantés :

- auprès des services de direction pour créer l'emploi du CDL Porte des Alpes ;
- auprès de la trésorerie GHT Rhône Nord de Villefranche pour constituer le poste d'adjoint du chef de service ;
- auprès de la trésorerie amendes afin de créer un emploi pour l'adjoint du chef de service ;
- auprès du SIP de Villefranche-sur-Saône afin de renforcer l'encadrement du service.

7. Les transformations catégorielles d'emplois

L'emploi A administratif issu de la transformation d'un emploi A d'huissier est implanté auprès de la division des affaires juridiques du PGF.

III – Mouvements d'emplois locaux

1 – La création des emplois de CDL

Trois emplois d'IDIV CN sont transférés auprès des services de Direction afin d'implanter les emplois de CDL mis en place dans le cadre des opérations 2021 du NRP. Ils sont prélevés auprès de :

- la trésorerie de Thizy-les-Bourgs pour le CDL Ouest Rhodanien ;
- la trésorerie de Condrieu pour le CDL Pays de l'Arbresle ;
- des services de direction pour le CDL Portes du Sud.

2 – Le transfert de l'emploi d'IDIV HC de la trésorerie de l'Arbresle

Le CTL du 08/12/2020 a validé le transfert de l'emploi d'IDIV HC de la trésorerie de l'Arbresle pour constituer, au 01/09/2021, le poste comptable de la trésorerie hospitalière GHT Rhône Nord de Villefranche-sur-Saône.

La Direction générale a, depuis, précisé que les emplois de responsables des postes comptables créés ex nihilo au titre de la mise en place du NRP seront implantés directement au TAGERFiP lors de leur création.

La trésorerie hospitalière GHT Rhône Nord entre dans ce cas de figure. En conséquence, l'emploi de comptable de ce nouveau poste devrait être implanté directement par la Direction générale sans nécessité de prélever cet emploi sur un service existant.

Le poste d'IDIV HC de la trésorerie de l'Arbresle est donc transféré vers les services de direction. Il sera ensuite redéployé pour créer un poste d'adjoint de ce grade dans les services du nouveau réseau de proximité de la DRFiP.

3 – Les transferts d'emplois entre le PRS et le SIP de Caluire

Un emploi B du SIP de Caluire est transféré au PRS.

En contrepartie, un emploi C du PRS est transféré au SIP de Caluire.

4 – Le transfert d'un emploi A à la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service.

Au sein des services de direction, un emploi A est transféré de la cellule qualité comptable de la mission départementale risques-audit vers la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service.

5 – Le transfert d'un emploi B à l'EDR

Un emploi B est transféré du cabinet du Directeur - communication vers l'EDR.

IV – Synthèse des mouvements d'emplois de la DRFiP

Les mouvements d'emplois de la DRFiP pour 2021 sont présentés par service en annexe 2.

Annexe 1 : Mouvements d'emplois

REPRISES D'EMPLOIS FLÉCHÉES

	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv		Idiv expert		A		B		C - AST	TOTAL
					HC	CN	HC	CN	Admi	Huiss	Admi	Géo		
Réforme territoriale MENJ-MESRI											-1		-4	-5
Modernisation des process PCE									-2		-1			-3
Total									-2		-2		-4	-8

RELOCALISATIONS D'EMPLOIS

	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv		Idiv expert		A		B		C - AST	TOTAL
					HC	CN	HC	CN	Admi	Huiss	Admi	Géo		
SIE (centres de contact des professionnels)									-3		-13		-1	-17
SDE (SPF – SNE)											-1			-1
PCRP									-1		-2			-3
SLR (transferts sortants d'assignations)											-2			-2
Centre de contact											-2		-5	-7
Total									-4		-20		-6	-30

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv		Idiv expert		A		B		C - AST	TOTAL
					HC	CN	HC	CN	Admi	Huiss	Admi	Géo		
Contribution MAGERFIP											-10		-41	-51

TRANSFORMATIONS CATEGORIELLES D'EMPLOIS

	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv		Idiv expert		A		B		C - AST	TOTAL
					HC	CN	HC	CN	Admi	Huiss	Admi	Géo		
Transformations catégorielles									1	-1				0

IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv		Idiv expert		A		B		C - AST	TOTAL
					HC	CN	HC	CN	Admi	Huiss	Admi	Géo		
Implantations (GEPEEC des A+)				1	3	4								8
Transfert entrant SFACT Ecologie													1	1
Transferts entrants SFACT Justice											1		1	2
Redéploiement SFACT Justice													2	2
Total				1	3	4					1		4	13

TOTAL DES MOUVEMENTS D'EMPLOIS

	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv		Idiv expert		A		B		C - AST	TOTAL
					HC	CN	HC	CN	Admi	Huiss	Admi	Admi		
Evolution des emplois 2021				1	3	4			-5	-1	-31		-47	-76

Annexe 2 : Synthèse des mouvements d'emplois

Services concernés	Mouvements d'emplois issus de la loi de finances											Mouvements d'emplois locaux					Total					
	Reprises, relocalisations et suppressions					Implantations et Transformations catégorielles						IP	IDIV	A	B	C	IP	IDIV	A	Huis siers	B	C
	IP	IDIV	A	B	C	IP	IDIV	A	Huis siers	B	C											
DIRECTION				-8	-16	1	4	1	-1	1	4	3	-1		1	7	1	-1	-8	-12		
dont SFACT					-1					1	4								1	3		
dont SLR				-2	-1														-2	-1		
dont PGPP				-1															-1			
dont PNSR					-1															-1		
dont centre de contact				-2	-5														-2	-5		
dont CDL							1					3				4						
dont réserve cadres NRP						1	3					1			1	4						
dont cabinet -communication														-1					-1			
dont MDRA													-1				-1					
dont PPR				-1	-1								1				1		-1	-1		
dont PGF					-1			1	-1								1	-1	-1	-1		
dont PGP				-2	-6							-1				-1			-2	-6		
EDR					-1									1					1	-1		
PCE				-2	-1												-2		-1			
dont PCE 5				-2	-1												-2		-1			
PCRP				-1	-2												-1		-2	-1		
dont PCRP 1				-1													-1					
dont PCRP 2					-2														-2	-1		
SDIF					2															2		
PRS					-1									1	-1				1	-2		
SDE				-1	-1														-1	-1		
SIP				-3	-14		1							-1	1		1		-4	-13		
dont Lyon Centre				-1	-1														-1	-1		
dont Lyon 3					-2														-2	-1		
dont Caluire					-1									-1	1				-1	0		
dont Vaise Tête d'Or					-2															-2		
dont Est Lyonnais					-1															-1		
dont Lyon Sud-Ouest					-1															-1		
dont Villeurbanne					-1															-1		
dont Lyon Berthelot					-1															-1		
dont Tarare					-1															-1		
dont Villefranche-sur-Saône					-1		1									1				-1		
dont Givors					-1															-1		
dont Vénissieux					-1															-1		
dont Vaulx en Velin					-1															-1		
SIE				-3	-16												-3		-16	-8		
dont Lyon Centre				-1	-1												-1		-1	-1		
dont Lyon 3					-1														-1	-2		
dont Caluire					-1														-1			
dont Vaise Tête d'Or					-2														-2	-1		
dont Est Lyonnais					-3														-3			
dont Lyon Sud-Ouest					-2														-2	-1		
dont Villeurbanne				-1													-1					
dont Lyon Berthelot					-2														-2	-1		
dont Tarare					-1														-1			
dont Villefranche-sur-Saône					-2														-2	-1		
dont Givors				-1	-1												-1		-1	-1		
TRESO. AMENDES					-1		1									1				-1		
TRESO. SECTEUR LOCAL				-1	-5							-3				-3			-1	-5		
dont Thizy les Bourgs												-1				-1						
dont Condrieu												-1				-1						
dont L'Arbresle												-1				-1						
dont Rillieux la Pape					-1															-1		
dont Lyon municipale et métro.				-1	-1														-1	-1		
dont Oullins					-1															-1		
dont Villeurbanne collectivités					-1															-1		
dont Villefranche collectivités					-1															-1		
TRESO. HOP					-3		1									1				-3		
dont Lyon hospices civils					-3															-3		
dont Tréso. GHT Villefranche							1									1						
PAIERIES					-2															-2		
dont Paierie départementale					-1															-1		
dont Paierie régionale					-1															-1		
TOTAL	0	0	-6	-32	-51	1	7	1	-1	1	4	0	0	0	0	0	1	7	-5	-1	-31	-47
				-89					13					0					-76			